



## L'huissier a saisi mes bien

Par **malyto**, le **14/12/2014** à **02:39**

Bonjour, je me permet de vous contacter parceque le RSI estime que j'ai pas réglé mes cotisations pr un montant de 2400€ pourtant j'ai mes déclarations qui prouvent que j'ai réglé mes cotisations je les ai remis un pur en retard à ce dernier est ce qu'il peut suspendre ses poursuites? Merci

Par **moisse**, le **14/12/2014** à **11:24**

Bonjour,  
[citation] je les ai remis un pur en retard[/citation]  
Comme c'est joliment dit, sachant le paquet de relances, sommations, lettres de rappel que ce genre d'organisme déploie avant les procédures en recouvrement forcé.  
[citation] ce dernier est ce qu'il peut suspendre ses poursuites[/citation]  
Oui.  
Proposez de prendre immédiatement à votre charge les frais et intérêts accumulés.  
Le tout en lettre recommandée confirmant un entretien téléphonique, si vous parvenez à joindre un responsable.